



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020**

**N° : 2020-049**  
**OBJET : Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) à la Commission Locale de l'Eau**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Vendredi 09 octobre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le seize du mois d'octobre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis à l'hôtel de Ville de Meyzieu.

<b>Nombre de délégué·e·s : 30</b>	<b>Présent·e·s : 25</b>	<b>en droits de vote</b>	<b>: 82</b>
<b>Nombre de droits de vote : 105</b>	<b>Pouvoirs : 4</b>	<b>en droits de vote</b>	<b>: 18</b>
	<b>Votant·e·s : 29</b>	<b>en droits de vote</b>	<b>: 100</b>

**Liste des présent·e·s :**

**nombre de vote / délégué·e**

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	<del>MME FAUTRA</del>	<del>5</del>
	<del>M. GOMEZ</del>	<del>5</del>
	<del>MME GROSERRIN</del>	<del>5</del>
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	<del>M. SELLES</del>	<del>5</del>
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME. TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	<del>3</del>
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	MME DESCOURS-JOUTARD	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir :**

Mme Fautra à M. Quiniou

Mme Groperrin à Mme Creuze

M. Gomez à M. Fischer

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration de la mise en oeuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de l'est lyonnais. C'est une assemblée délibérante et un véritable centre d'animation, de débat et d'arbitrage entre différents acteurs.

Ses membres représentent l'ensemble des usages et des tendances qui peuvent s'exprimer autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Vu la composition de la CLE fixée par arrêté préfectoral en date du 20 juin 2014 qui arrête 50 membres, tous impliqués dans la gestion et les usages de l'eau dans l'Est lyonnais et répartis selon les proportions suivantes :

- 52% pour le collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux,
- 30% pour le collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées,
- 18% pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Vu le comité syndical d'installation du SYMALIM datant du 17 septembre 2020 prenant acte des désignations des nouveaux représentants des collectivités et des groupements membres du SYMALIM.

Vu le courrier de la préfète du Rhône datant du 22 juillet 2020 adressé au SYMALIM, précisant que le mandat de la CLE arrive à échéance au 26 novembre 2020 et qu'un renouvellement complet de la CLE interviendra avant la fin du mois de novembre 2020.

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Monsieur Pierre ATHANAZE, Vice-président à la politique globale de l'eau, en tant que représentant du Symalim à la Commission locale de l'eau.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**  
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

